

Note de synthèse – Préparation du Conseil Municipal de Saint-Léger-en-Yvelines en date du 18/07/2025

1. Cession des lots 1 et 2 – Parcelle B1033 (Réf. 2025080)

- Cession des lots 1 (1015 m²) et 2 (1066 m²) issus de la division de la parcelle B01033 (superficie initiale : 4 129 m², Route de Houdan) au prix de **210 000 €**.
- Acquéreurs : M. Thierrée Alexandre et Mme Veillé Laurane, domiciliés à Saint-Léger-en-Yvelines.
- La recette sera inscrite au budget du lotissement ONF 2025.

2. Demande de subvention au Département – Voirie (Réf. 2025081)

- Décision de solliciter une subvention départementale dans le cadre du programme d'aide exceptionnelle aux communes rurales (< 2 000 habitants).
- Objectif : réfection de la rue de la Croix Blanche et de la rue de la Mare aux Chiens.
- Coût prévisionnel des travaux : **41 690 € HT**.
- Subvention sollicitée : **30 000 €**, soit 70 % du montant des travaux plafonné à 42 860 €.
- Début des travaux conditionné à l'octroi de la subvention.

3. Travaux : demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours de Rambouillet Territoires – Retrait de la résolution

La délibération est conditionnée par le passage en commission à la CART et l'obtention d'un avis favorable ; elle pourra ainsi être prise courant septembre.

4. Acceptation d'un don d'un administré (Réf. 2025082)

- Acceptation d'un don de **150 €** de Mme Thépot Liliane, en remerciement pour l'aide apporté par le service administratif suite aux obsèques de son époux.
- Don sans condition, affecté au budget général de la commune.

5. Gratification d'une stagiaire (Réf. 2025083)

- Attribution d'une gratification exceptionnelle de **500 €** à Mlle Loane Boizard, stagiaire du 28/04/2025 au 27/06/2025 au sein des services périscolaires.
- Gratification imputée sur le chapitre 12 du budget communal.

6. Création d'un poste permanent de rédacteur territorial (Réf. 2025084)

- Création d'un poste de **rédacteur territorial permanent à temps complet**, à pourvoir en interne à partir du 1er août 2025.
- Poste rémunéré selon la grille indiciaire du grade.

7. Formation du jury d'assises 2026 (Réf. 2025085)

- Tirage au sort des électeurs devant constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2026, conformément à la demande du Tribunal de Versailles.
- La liste sera transmise au Tribunal.

8. Révision des tarifs des services périscolaires (Réf. 2025086)

- Nouvelle grille tarifaire applicable au 1er septembre 2025 pour la garderie, l'étude surveillée et la garderie du mercredi.
- Augmentation en lien avec la hausse de l'indice des prix à la consommation.
- **Tarifs proposés pour la rentrée 2025/2026 :**

Services	Horaires	1 er enfant	2 ème enfant	3 ème enfant	4 ème enfant
Garderie du matin	8h00 à 8h50	2.17 €	1.95 €	1.62 €	1.33€
Garderie du soir avec goûter	16h30 à 19h00	4.30 €	3.87 €	3.23 €	2.59 €
Etude surveillée avec goûter	16h30 à 18h00	2.79 €	2.50 €	2.09 €	1.75 €
Etude surveillée + garderie	16h30 à 19h00	4.30 €	3.87 €	2.23 €	2.59 €

Services Garderie Mercredi	Horaires	1 er enfant	2 -ème enfant	3 -ème enfant	4 -ème enfant
Garderie du matin avec repas : 8h00 à 13h30	8h00 à 13h30	14.60 €	13.13 €	11.13 €	8.91 €
Garderie du matin sans repas 8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	8.02 €	7.24 €	6.24 €	5.02 €
Garderie après-midi : 13h30 à 19h00	13h30 à 19h00	11.83 €	10.70 €	9.09 €	7.30 €

Garderie mercredi	8h00 à	19.72 €	17.72 €	15.03 €	12.03 €
Toute la journée	19h00				

Forfait annuel :

Une tarification forfaitaire annuelle est proposée aux familles qui le souhaitent, lorsque leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) des services périscolaires toute l'année scolaire le lundi, mardi, jeudi, vendredi, matin et soir.

Services	Horaires	1 er enfant	2 ème enfant	3 ème enfant	4 ème enfant
- Garderie du matin - Garderie et /ou Etude surveillée avec goûter	8h00 à 8h50 16h30 à 19h00	Tarif annuel : 709 €	Tarif annuel : 628 €	Tarif annuel : 533 €	Tarif annuel : 431 €

Tarifs en vigueur :

Services	Horaires	1 er enfant	2 ème enfant	3 ème enfant	4 ème enfant
Garderie du matin	8h00 à 8h50	2.15 €	1.93 €	1.60 €	1.32€
Garderie du soir avec goûter	16h30 à 19h00	4.25 €	3.83 €	3.20 €	2.56 €
Etude surveillée avec goûter	16h30 à 18h00	2.76 €	2.48 €	2.07 €	1.73 €
Etude surveillée + garderie	16h30 à 19h00	4.25 €	3.83 €	3.20 €	2.56 €

Services Garderie Mercredi	Horaires	1 er enfant	2 -ème enfant	3 -ème enfant	4 -ème enfant
Garderie du matin avec repas : 8h00 à 13h30	8h00 à 13h30	14.45 €	13.00 €	11.02 €	8.82 €
Garderie du matin sans repas 8h00 à 12h00	8h00 à 12h00	7.94 €	7.17 €	6.18 €	4.97 €

Garderie après-midi : 13h30 à 19h00	13h30 à 19h00	11.71 €	10.60 €	9.00 €	7.23 €
Garderie mercredi Toute la journée	8h00 à 19h00	19.52 €	17.54 €	14.88 €	11.91€

Forfait annuel :

Une tarification forfaitaire annuelle est proposée aux familles qui le souhaitent, lorsque leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) des services périscolaires toute l'année scolaire le lundi, mardi, jeudi, vendredi, matin et soir.

Services	Horaires	1 er enfant	2 ème enfant	3 ème enfant	4 ème enfant
- Garderie du matin - Garderie et /ou Etude surveillée avec goûter	8h00 à 8h50 16h30 à 19h00	Tarif annuel : 702 €	Tarif annuel : 622 €	Tarif annuel : 528 €	Tarif annuel : 427 €

9. Révision des tarifs du centre de loisirs (Réf. 2025087)

- Approbation d'une nouvelle grille tarifaire à compter du 1er septembre 2025, selon le quotient familial :
- Tarif Proposé pour 2025/2026
 - Tranche 1 (< 850 €) : 20 € / jour (1er enfant), 19 € à partir du 2e.
 - Tranche 2 (850 € – 1 350 €) : 22 € / jour (1er enfant), 21 € à partir du 2e.
 - Tranche 3 (> 1 350 € ou sans avis d'imposition) : 24 € / jour (1er enfant), 23 € à partir du 2e.

Tarif en Vigueur :

- Tranche 1 (< 850 €) : 19 € / jour (1er enfant), 18 € à partir du 2e.***
- Tranche 2 (850 € – 1 350 €) : 21 € / jour (1er enfant), 20 € à partir du 2e.***
- Tranche 3 (> 1 350 € ou sans avis d'imposition) : 23 € / jour (1er enfant), 22 € à partir du 2e.***
-

10. Révision des tarifs du restaurant scolaire (Réf. 2025088)

- Nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025 :

- Repas enfant : **4,38 €**
- Repas adulte : **4,84 €**
- Enfant avec protocole alimentaire spécifique (repas fourni par famille) : **1,50 €**
- **Anciens tarifs :**
 - **Repas enfant : 4,30 €**
 - **Repas adulte : 4,71 €**
 - **Enfant avec protocole alimentaire spécifique (repas fourni par famille) : 1,50 €**

11. Fixation des tarifs de location de la Maison du Village (Réf. 2025089)

Nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025 :

Particuliers et Associations

Utilisation le samedi ou le dimanche ou un jour férié

- - 484.00 Euros pour les habitants de la Commune par jour d'utilisation
- - 726.00 Euros le week-end pour les habitants de la Commune

Utilisation en semaine

- - 242.00 Euros pour les habitants de la Commune

Professionnels

Utilisation le samedi ou le dimanche ou un jour férié

- - 726.00 Euros par jour d'utilisation
- - 1210.00 Euros le week-end

Utilisation en semaine

- - 484.00 Euros par jour d'utilisation

Tarifs en vigueur :

Particuliers et Associations

Utilisation le samedi ou le dimanche ou un jour férié

440 Euros pour les habitants de la Commune par jour d'utilisation

660 Euros le week-end pour les habitants de la Commune

Utilisation en semaine

220 Euros pour les habitants de la Commune

Professionnels

Utilisation le samedi ou le dimanche ou un jour férié

660 Euros par jour d'utilisation

1100 Euros le week-end

Utilisation en semaine

440 Euros par jour d'utilisation

12. Réglementation des meublés de tourisme (Réf. 2025090)

- Le principe est de mettre en place un régime d'autorisation préalable et de déclaration. Monsieur Koppe est actuellement en attente de la transmission d'éléments juridiques de la part de l'État, indispensables à la rédaction de la délibération concernée. Celle-ci ne pourra donc être finalisée qu'à réception desdits éléments.